PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 30 mars 2023

MESURE DE VIGILANCE SUR LE NIVEAU DES NAPPES SOUTERRAINES

Le retard pris sur la recharge des nappes depuis 2022 entraîne une vigilance précoce liée aux eaux souterraines sur 3 des 10 zones sécheresse de la Seine-Maritime.

Situation

Les nappes phréatiques se rechargent essentiellement durant une période s'étendant du mois de septembre au mois de mars. En dehors de cette période, l'eau de pluie n'alimente plus les nappes d'eaux souterraines, du fait notamment de son évaporation dans l'atmosphère et de la croissance des végétaux, fortement consommateurs d'eau.

Précipitations

Pour la période de septembre 2022 à mars 2023, on constate un cumul de précipitations autour des normales à l'échelle du département. La situation est cependant hétérogène avec des précipitations localement légèrement inférieures à la normale sur le sud-est du département (pays de Bray : Epte et Andelle) et légèrement supérieures sur le reste du territoire.

Ces précipitations ont été très variables dans le temps . Ainsi, le mois de février a été l'un des plus secs jamais observé. Il convient également de noter que les cumuls de précipitations sont déficitaires si on considère les deux dernières années dans leur ensemble.

Nappes souterraines

Concernant les eaux souterraines, deux tiers des ouvrages de surveillance de la nappe sont à des niveaux bas à modérément bas. Il est à noter que les nappes sont déjà en vidange

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

estivale. La situation est de fait légèrement dégradée par rapport à l'année dernière à la même période. La situation du département est également hétérogène, avec une partie centrale du département où on observe des niveaux proches de la normale et des niveaux bas à modérément bas à l'Ouest du département (pointe de Caux, Bassin Versant de la Seine) et au niveau des têtes de bassins à l'Est (Bresle, Epte et Andelle).

Rivières

En Seine-Maritime, excepté dans le pays de Bray, les rivières sont en relation directe avec la nappe de la craie. Les niveaux relativement bas des nappes observés influencent donc le débit de base des cours d'eau (qui dépend également de la pluviométrie), et les débits mesurés présentent des valeurs correspondant à des années plutôt sèches excepté, une fois encore, sur la partie centrale du département. Globalement, les niveaux mesurés présentent un décalage de 3 mois par rapport à l'année dernière.

Conséquences

En rapport aux seuils définis au niveau départemental, les eaux souterraines sur la zone 5 « Etretat – Yport – Pointe de Caux – Caux Seine – Le Commerce – Embouchure Seine » (piézomètre les Trois-Pierres), la zone 8 « Andelle » et la zone 9 « Epte » (piézomètre commun Farceaux) passent le seuil de vigilance en fin de deuxième quinzaine de mars. Ce passage en vigilance a été acté lors du comité ressource en eau du 24 mars 2023.

Cette situation ne conduit pas encore à prendre d'arrêté de limitation des usages de l'eau, mais elle consiste à appeler les usagers des bassins versants concernés à un comportement citoyen et à suivre l'état des ressources en eau, suivi assuré par les services de l'État et les exploitants des forages destinés à l'alimentation en eau potable.

Le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime permet d'obtenir les informations utiles et de suivre l'évolution de la situation :

https://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des risques/Protection-des-milieux-aquatiques/Secheresse/

Le site du ministère de la transition écologique permet de suivre la situation au niveau national : http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/

Pour tout renseignements, il est possible d'écrire aux adresses suivantes :

ddtm-madisen@seine-maritime.gouv.fr
ddtm-secheresse@seine-maritime.gouv.fr

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Carte des zones d'alerte du département de la Seine-Maritime
(réseau de surveillance pour les eaux souterraines et superficielles)

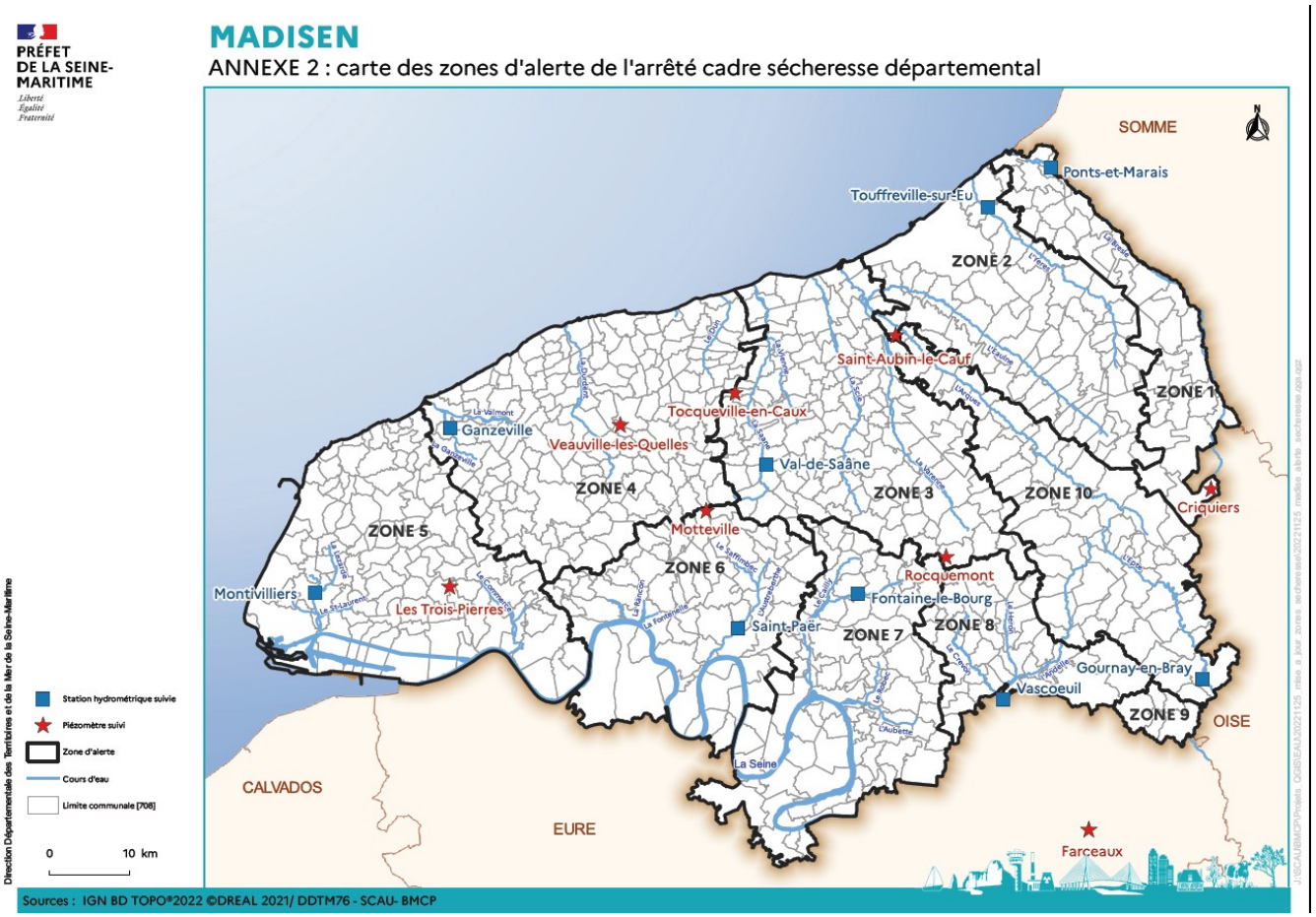

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex